

# DSCG 4

## Comptabilité et audit



### ÉTUDES DE CAS

#### **Robert OBERT**

Agrégé des techniques économiques de gestion  
Docteur en sciences de gestion  
Diplômé d'expertise comptable

#### **Marie-Pierre MAIRESSE**

Agrégée d'économie et de gestion  
Diplômée d'expertise comptable  
Professeur des universités  
à l'IAE de Valenciennes

#### **Arnaud DESENFANS**

Agrégé d'économie et de gestion  
Diplômé d'expertise comptable  
Co-responsable du master CCA  
de l'IAE de Valenciennes

**5<sup>e</sup> édition**



EDITIONS  
FRANCIS LEFEBVRE

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2017

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-076324-5

ISSN 1269-8792

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

Pour réussir le DCG et le DSCG		V
Programme de l'épreuve n° 4 du DSCG Comptabilité et audit		VI
Tableau synoptique des thèmes proposés		VIII
Avant-propos		IX
<b>1 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Société Pneumatique international</b>	1
	<i>Thèmes : Analyse financière • Évaluation d'une unité de production • Retraitements de consolidation • Audit légal - contrôle interne</i>	
<b>2 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Société des Forges de Mastaing</b>	25
	<i>Thèmes : Analyse financière • Fusion • Retraitements de consolidation • Commissariat aux comptes</i>	
<b>3 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Société Electricos</b>	59
	<i>Thèmes : Communication financière • Fusion • Consolidation • Commissariat aux comptes et infractions pénales</i>	
<b>4 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Groupe Octobre</b>	81
	<i>Thèmes : Communication financière • Fusions • Retraitements de consolidation • Organisation de la mission d'audit</i>	
<b>5 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Société Hannibal</b>	113
	<i>Thèmes : Fusion : régime fiscal • Retraitements de consolidation • Écarts de première consolidation • Commissariat aux comptes</i>	
<b>6 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Société Valencia</b>	135
	<i>Thèmes : Périmètre de consolidation • Fusion • Commissariat aux comptes</i>	
<b>7 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Société Carré d'As</b>	161
	<i>Thèmes : Scission et apport partiel d'actif • Emprunt, augmentation de capital et mise en équivalence • Contrôle interne • Système d'information</i>	

<b>8 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Cabinet Focus</b> <i>Thèmes : Comptes combinés • Fusion</i> • Commissariat aux comptes • Déontologie	195
<b>9 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Énergie France Noordzee</b> <i>Thèmes : Information comptable et management financier • Opérations de fusion • Comptes de groupe</i> • Contrôle interne et audit	221
<b>10 - ÉTUDE DE CAS</b>	<b>Thibault le Bobil</b> <i>Thèmes : Évaluation – Fusion aspects comptables et fiscaux • Consolidation en normes IFRS</i> • Commissariat aux comptes	245
<b>11 - ANNALES</b>	<b>Sujet 2016 : Nacilor</b> <i>Thèmes : Consolidation • Diagnostic financier • Fusion</i> • Commissariat aux comptes	295

# Pour réussir le DCG et le DSCG

Le cursus des études conduisant à l'expertise comptable est un cursus d'excellence, pluridisciplinaire, vers lequel se dirigent, à raison, de plus en plus d'étudiants.

Dunod dispose depuis de très nombreuses années d'une expérience confirmée dans la préparation de ces études et offre aux étudiants comme aux enseignants une gamme complète d'ouvrages de cours, d'entraînement et de révision qui font référence.

Ces ouvrages sont entièrement adaptés aux épreuves, à leur esprit comme à leur programme, avec une qualité toujours constante. Ils sont tous régulièrement actualisés pour correspondre le plus exactement possible aux exigences des disciplines traitées.

La collection Expert Sup propose aujourd'hui :

- des manuels complets mais concis, strictement conformes aux programmes, comportant des exemples permettant l'acquisition immédiate des notions exposées, complétés d'un choix d'applications permettant l'entraînement et la synthèse ;
- des ouvrages d'entraînement originaux, avec la série « Tout-en-Un », spécialement conçue pour la mise en pratique et la maîtrise du programme du DCG, et la série « Études de cas », qui propose des sujets originaux dont l'ensemble permet de travailler la totalité du programme du DSCG.

Elle est complétée d'un ensemble d'outils pratiques de révision, avec la collection Express DCG, ou de mémorisation et de synthèse avec les « Petits » (*Petit fiscal, Petit social, Petit Compta, Petit Droit des sociétés...*).

Ces ouvrages ont été conçus par des enseignants confirmés ayant une expérience reconnue dans la préparation des examens de l'expertise comptable.

Ils espèrent mettre ainsi à la disposition des étudiants les meilleurs outils pour aborder leurs études et leur assurer une pleine réussite.

Jacques Saraf  
Directeur de collection

# Programme de l'épreuve n° 4 du DSCG Comptabilité et audit

Durée de l'enseignement	Nature de l'Épreuve	Durée	Coefficient
(à titre indicatif) 180 heures 20 crédits européens	Épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions	4 heures	1,5

Thèmes	Sens et portée de l'étude	Notions et contenus
<b>1. Information comptable et management financier (30 heures)</b>		
<b>1.1. Diagnostic financier des sociétés et des groupes</b>	Exprimer et justifier une opinion sur les comptes analysés en cernant les contours de l'entité.	Contexte et méthodologie du diagnostic financier des sociétés et des groupes Rentabilité et profitabilité de l'entité Structure financière de l'entité Génération des flux de l'entité
<b>1.2. Évaluation financière des sociétés et des groupes en normes IAS/IFRS</b>	Développer une réflexion sur la valeur à partir de la théorie économique et la transposer dans le domaine comptable.	Relations entre valeur comptable, valeur de marché et juste valeur Évaluation à la valeur comptable Évaluation à la valeur de marché des éléments Évaluation par actualisation des flux prévisionnels et méthode de détermination des taux d'actualisation pertinents
<b>1.3. Communication financière</b>	Faire le lien entre le diagnostic financier, l'ingénierie financière, les contraintes économiques et juridiques et l'équilibre du pouvoir.	Communication financière et actionnariat Communication financière et gouvernance Communication financière et marchés financiers (introduction en bourse, émission de titres)
<b>2. Opérations de fusion (30 heures)</b>		
<b>2. Opérations de fusion</b>	Analyser et représenter les conséquences comptables de l'agrégation financière de plusieurs entités.	Contexte juridique : fusion création, fusion absorption, scission, apport partiel d'actif Modalités financières du traité de fusion : évaluation des éléments apportés, critères de choix de la méthode d'évaluation, parité d'échange Rétroactivité des fusions Comptabilisation des différentes opérations de restructuration Incidences comptables du régime fiscal des fusions
<b>3. Comptes de groupe (60 heures)</b>		
<b>3.1. Principes de consolidation</b>		Définition des groupes Pourcentages d'intérêts et de contrôle Cadre réglementaire et légal national et normes comptables internationales (IFRS)



<p><b>3.2. Processus d'élaboration des comptes de groupe</b></p> <p><b>3.3. Documents de synthèse des groupes</b></p>	<p>Comprendre l'incidence comptable de la définition d'une entité et de son périmètre (le périmètre doit-il être défini selon des critères juridiques – droit de propriété – ou de contrôle ?)</p>	<p>Périmètre de consolidation Opérations de pré-consolidation Méthodes de consolidation Retraitements de consolidation Élimination des comptes réciproques et des résultats internes Traitement des écarts de première consolidation Variations du pourcentage d'intérêts et du périmètre de consolidation Comptes combinés</p> <p>Bilan, compte de résultat, annexe Tableau des variations des capitaux propres Tableau des flux</p>
<p><b>4. Contrôle interne et audit (60 heures)</b></p>		
<p><b>4.1. Cadre général de l'audit</b></p> <p><b>4.2. Le contrôle interne</b></p> <p><b>4.3. Les principes garantissant la crédibilité des missions d'audit légal</b></p>	<p>Montrer le caractère spécifique de l'audit en tant qu'instrument de légitimation financière (crédibilité, sincérité, régularité, transparence)</p> <p>Montrer le rôle et l'importance du contrôle interne dans le fonctionnement d'une organisation.</p> <p>Illustrer, en prenant l'exemple des missions d'audit, les mécanismes de légitimation de l'information financière et leur rôle dans la construction de la confiance nécessaire au fonctionnement des marchés.</p>	<p>Objectifs des audits Les différents audits et leurs acteurs La perception de l'audit par le public Cadre conceptuel de l'audit des états financiers et d'autres documents publiés Audit légal, audit contractuel Normes d'audit</p> <p>Objectifs du contrôle interne Cadre conceptuel du contrôle interne Contrôle interne, systèmes d'information et contrôle de qualité de l'entreprise Appréciation du contrôle interne (y compris dans un environnement informatique)</p> <p>Déontologie (indépendance, secret professionnel) Responsabilité civile, pénale et disciplinaire</p>

## Informations complémentaires

- Les cas particuliers des fusions entre sociétés comportant des participations préalables (simple ou croisées) doivent être étudiés.
- Les retraitements de consolidation concernent : les retraitements d'homogénéité, les retraitements pour des raisons d'ordre fiscal, les retraitements des différences temporaires, l'ajustement des comptes réciproques, la conversion des comptes des sociétés étrangères.

# Tableau synoptique des thèmes proposés

Points de programmes abordés	Étude de cas n°											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1. Information comptable et management financier												
1.1 Diagnostic financier des sociétés et des groupes	x	x										x
1.2 Évaluation financière des sociétés et des groupes en normes IAS/IFRS	x	x							x	x		
1.3 Communication financière			x	x					x			
2. Opérations de fusion		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3. Comptes de groupe												
3.1 Principes de consolidation						x						x
3.2 Processus de consolidation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.3 Documents de synthèse des groupes		x					x		x			
4. Contrôle interne et audit												
4.1 Cadre général de l'audit		x	x	x		x		x	x	x	x	x
4.2 Le contrôle interne	x				x		x		x	x		
4.3 Les principes garantissant la crédibilité des missions d'audit légal	x	x						x	x			x

**TABLEAU DES SUJETS RETENUS AU DSCG 4**

Points de programmes abordés	Sessions						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.1. Diagnostic financier							x
1.2. Évaluation financière		x	x	x	x		
1.3. Communication financière			x		x		
2. Opérations de fusion	x	x	x	x	x	x	x
3.1. Principes de consolidation	x	x			x	x	x
3.2. Processus de consolidation	x	x	x	x	x		x
3.3. Documents de synthèse							
4.1. Cadre général de l'audit		x	x		x	x	x
4.2. Le contrôle interne		x					
4.3. Les principes garantissant la crédibilité des missions	x	x			x		x



# Avant-propos

Cet ouvrage est destiné aux candidats de l'épreuve 4 du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) « Comptabilité et audit ».

Cette épreuve consiste en une « épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions ».

Dans cet ouvrage, nous avons voulu aider le candidat à se préparer le plus efficacement possible à cette épreuve. Nous avons donc bâti un certain nombre d'études de cas (semblables à celles pouvant être données à l'examen) originales ou inspirées par des sujets de précédentes sessions, respectant la nature de l'épreuve, et couvrant l'ensemble<sup>(1)</sup> du programme. La dernière étude de cas proposée correspond au sujet de la session 2016.

Les corrigés fournis sont souvent plus développés que ce qu'il est demandé au candidat le jour de l'examen. En effet, nous avons quelquefois profité d'un thème proposé pour rappeler un point particulier du programme. Par contre, nous n'avons pas fait de rappels de cours systématiques, car nous sommes dans une épreuve de synthèse et cela aurait conduit à un ensemble trop volumineux. Pour ces rappels, le lecteur pourra toujours se reporter à l'ouvrage de base *Comptabilité et audit, DSCG 4, Manuel*, dans la collection « Expert Sup ».

Si, toutefois, le lecteur veut faire l'étude des différents thèmes proposés dans cet ouvrage en revoyant de manière linéaire chaque partie du programme, il peut, en se servant du tableau synoptique présenté page ci-contre, analyser chaque question selon l'ordre du programme.

Les auteurs.

---

(1) On ne peut pas dire la totalité, car connaître la totalité des thèmes pouvant faire l'objet d'une question à l'examen est quasiment impossible. Cependant, ce qui est important, c'est de couvrir l'ensemble de telle manière que la très grande majorité des questions données lors d'un sujet d'examen aient été vues par le candidat. C'est la volonté de cet ouvrage.



# 1

ÉTUDE DE CAS

## Société Pneumatique international

Thèmes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyse financière</li><li>• Évaluation d'une unité de production</li><li>• Retraitements de consolidation</li><li>• Audit légal – contrôle interne</li></ul>
Références à l'ouvrage de base <sup>(1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chapitre 1, titre A – Diagnostic financier des sociétés et des groupes</li><li>• Chapitre 2, titre A – Relations entre valeur comptable, valeur de marché et juste valeur</li><li>• Chapitre 2, titre D – Évaluation par actualisation de flux</li><li>• Chapitre 4, titres E, § 5 – Retraitement des locations</li><li>• Chapitre 7, titre E – Appréciation du contrôle interne par l'auditeur</li><li>• Chapitre 8, titres A et B – Cadre légal et réglementaire de l'audit, déontologie de l'auditeur légal</li></ul>

## ÉNONCÉ

**Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants :**

- *Premier dossier* : Analyse financière : bilan et état de résultat global en IFRS (règles comptables applicables, rentabilité, profitabilité, structure financière).
- *Deuxième dossier* : Évaluation par actualisation flux prévisionnels d'une unité de production acquise (avec *goodwill*) et constatation d'une dépréciation.
- *Troisième dossier* : Contrats de crédit-bail : comptes consolidés.
- *Quatrième dossier* : Exercice du commissariat aux comptes – Appréciation du contrôle interne.

*Remarque* : Les premier, troisième et quatrième dossiers correspondent (en partie) à des cas mis à jour figurant dans le sujet du DSCG 4 session 2008 et 2009.

**Le sujet comprend les annexes suivantes :**

*Premier dossier* : Annexe 1 : Bilan et état de résultat global de la société Pneumatique International en IFRS pour l'exercice N.

(1) DSCG 4, Comptabilité et audit, Manuel 2017/2018, de R. Obert, M.-P. Mairesse et A. Desenfans.

*Deuxième dossier* : Annexe 2 : Éléments relatifs à l'unité de production acquise.

*Troisième dossier* : Annexe 3 : Caractéristiques du contrat de crédit-bail relatif à la machine-outil • Annexe 4 : Extraits § 20 et 4 de la norme internationale IAS 17.

*Quatrième dossier* : Annexe 5 : Avis rendu par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes • Annexe 6 : Symboles pour l'établissement de diagrammes de circulation • Annexe 7 : Caractéristiques et organisation société Pneu Inter.

Vous venez d'être engagé comme collaborateur dans le cabinet d'expertise comptable Audit et Conseil et compte tenu du volume important d'activités, l'expert-comptable vous confie plusieurs missions laissées en suspens dans le dossier d'un important client, la société anonyme « Pneumatique international ».

Cette société anonyme au capital de 2 000 000 € (40 000 actions de 50 €) a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1968 et elle est dirigée actuellement par le fils du fondateur de la société, monsieur Hervé Michot. La société est spécialisée dans la fabrication et la vente de pneumatiques pour véhicules légers et si le marché français reste son marché principal, la société a depuis plusieurs années assuré le développement de ses ventes à l'international et notamment dans les pays européens. Elle a implanté plusieurs succursales et a créé diverses filiales.

Cette société ayant demandé son entrée à la cotation sur un marché réglementé a établi son bilan et son état de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidés en IFRS.

Vous avez la responsabilité de résoudre plusieurs questions qui restent en suspens et qui se présentent sous la forme de quatre dossiers. Pour chacun de ces dossiers, il vous est demandé d'analyser la situation apportant la réponse la plus complète possible.

## **Premier dossier**

### **Analyse financière :**

### **bilan et état de résultat global en IFRS**

### **(règles comptables applicables, rentabilité, profitabilité, structure financière)**

Le bilan et le compte de résultat consolidés au 31 décembre N de la société « Pneumatique international » ont été retraités par le comptable de la société afin que ces comptes soient présentés conformément aux IFRS (*annexe 1*).

#### **TRAVAIL À FAIRE**

- 1) Selon quel(s) référentiel(s) comptable(s) la SA Pneumatique international doit-elle présenter ses états financiers individuels et consolidés à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (justifier) ?
- 2) Si la SA Pneumatique international était cotée sur le marché Alternext, à quel référentiel comptable serait-elle liée ? Disposerait-elle d'option(s) légale(s) pour un autre référentiel ?
- 3) Qu'entend-on par « Actifs courants » au bilan consolidé du groupe (référentiel IFRS) ?
- 4) Quel jeu complet d'états financiers (autres que ceux figurant dans l'*annexe 1*) la norme IAS 1 exige-t-elle ?

- 5) Dans une courte note, vous répondez aux interrogations des dirigeants de la société Pneumatique International en précisant ce que l'on peut entendre par juste valeur et quels sont les moyens qui peuvent être utilisés pour déterminer cette juste valeur.
- 6) Présenter une analyse financière du groupe Pneumatique International :  
Quelle conclusion peut-on apporter ?

## **Deuxième dossier**

### **Évaluation par actualisation flux prévisionnels d'une unité de production acquise (avec goodwill) et constatation d'une dépréciation**

Au 1<sup>er</sup> janvier N, la société « Pneumatique international » a absorbé la société « Pneus increvables ». Malgré la fusion, l'unité de production de la société « Pneus Increvables » est restée autonome et il est possible de déterminer les flux de trésorerie dégagés (ou qui seront dégagés) par cette unité. Un certain nombre d'informations sur cette unité ont été rassemblées en annexe 2.

#### **TRAVAIL À FAIRE**

- 1) Déterminer les marges brutes d'autofinancement (avant et après impôt) de cette unité de production pour les exercices N à N+5.
- 2) Déterminer les flux nets de trésorerie de cette unité de production (avant impôt) pour les exercices N à N+5.
- 3) Calculer la valeur actualisée en fin d'exercice des flux nets de trésorerie des exercices N+1 à N+5 au 31 décembre N.
- 4) Déterminer les éventuelles dépréciations à comptabiliser au 31 décembre N et présenter les écritures correspondantes.

## **Troisième dossier**

### **Contrats de crédit-bail : comptes consolidés**

Dans le cadre de l'établissement en normes IFRS des comptes consolidés de la SA Pneumatique International, les comptes sociaux étant tenus conformément au Plan comptable général, vous avez été chargé(e) tout particulièrement des retraitements relatifs à un matériel « acquis » grâce à un contrat de crédit-bail (présenté en annexes 3 et 4).

On tiendra compte d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %.

#### **TRAVAIL À FAIRE**

- 1) Justifier le taux annuel d'actualisation de 8 % à prendre en compte pour la comptabilisation du contrat de location financement.
- 2) Établir le tableau de remboursement de l'emprunt lié au contrat de location financement pour N-1 et N.
- 3) Présenter les écritures de retraitement de consolidation dans la société Pneumatique International (bilan et compte de résultat) relative à la machine-outil au 31 décembre N.

## Quatrième dossier

### Exercice du commissariat aux comptes – Appréciation du contrôle interne

La société Pneumatique International vient d'acquérir 95 % des actions d'une société, la SA Pneu Inter qui représente 25 % du marché du pneumatique. Le PDG, Monsieur Hervé Michot, vient de recevoir récemment le rapport des commissaires aux comptes de la société Pneu Inter et souhaiterait agir le plus vite possible en ce qui concerne différents points du rapport qui lui paraissent devoir être traités en priorité. Il s'interroge sur un certain nombre de règles déontologiques relatives au commissariat aux comptes.

#### TRAVAIL À FAIRE

À l'aide de l'*annexe 5* :

- 1) Quelles sont les missions du Haut Conseil au Commissariat aux comptes ? Donner deux exemples.
- 2) En quoi consistent l'impartialité et l'indépendance du commissaire aux comptes ?
- 3) Quelle est l'étendue de l'obligation au secret professionnel du commissaire aux comptes ? Dans quels cas le commissaire aux comptes n'est-il pas lié par le secret professionnel ?
- 4) Quel est le problème déontologique soulevé par la saisine du Haut Conseil au Commissariat aux comptes ?
- 5) Dans quels cas le cabinet Y pourrait être amené à remettre en cause le maintien de son mandat ?
- 6) À votre avis, que doit répondre le cabinet X s'il est sollicité par la société A pour savoir comment elle doit s'y prendre pour agir en justice contre la société B ?

À l'aide des *annexes 6 et 7* :

- 7) Établir un diagramme de circulation des documents. Une liste des symboles normalisés à utiliser est fournie en *annexe 6*.
- 8) Que penser des constatations faites par les commissaires aux comptes de Pneu Inter ?
- 9) Que peut-on suggérer pour améliorer l'organisation de la société Pneu Inter (*annexe 7*) afin qu'elle donne satisfaction sur le plan du contrôle interne ?

**Annexe 1**  
**Bilan et état de résultat global consolidés**  
**de la société Pneumatique International en IFRS pour l'exercice N**

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE N (EN VALEURS NETTES ET EN K€)

<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>Capitaux propres</b>	
Écarts d'acquisition	0	Capital	15 871
Frais de développement	4 293	Primes d'émission, fusion, apport	12 296
Autres	894	Réserves (légale, réglementée, de consolidation) et report à nouveau	141 934
<b>TOTAL</b>	<b>5 187</b>	Autres éléments du résultat global	(10 762)
<b>Immobilisations corporelles</b>		Résultat global de l'exercice	14 987
Terrains et aménagement terrains	3 998	- Part du Groupe	
Constructions	21 446	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>174 326</b>
Installations techniques, outillages	110 297	<b>PART DU GROUPE</b>	<b>1 802</b>
Autres immobilisations	17 713	Intérêts minoritaires au 01.01	108
Immobilisations en cours	2 281	Résultat global de l'exercice - Minoritaires	
<b>TOTAL</b>	<b>155 735</b>	<b>TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>1 910</b>
<b>Immobilisations financières</b>		<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>176 236</b>
Titres de participation	35	<b>Provisions non courantes</b>	
Autres actifs financiers non courants	522	Provisions pour risques et charges	3 576
Autres actifs non courants	0	Provision engagement retraite	3 227
<b>TOTAL</b>	<b>557</b>	Passif d'impôts différés	18 211
Impôts différés actif	1 546	<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>25 014</b>
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>163 025</b>	Dettes financières non courantes	3 721
<b>Stock et en-cours</b>		Autres passifs non courants	1 146
Matières premières	30 442	<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>29 881</b>
Pièces de rechange	1 195	Dettes financières	418
Outillages	5 218	Concours bancaires courants	29 511
En-cours et produits finis	20 857	Provisions courantes	25
<b>TOTAL</b>	<b>57 712</b>	Avances et acomptes sur commandes	7 137
<b>Créances d'exploitation</b>		Fournisseurs et rattachés	57 317
Avances et acomptes versés sur commandes	152	Dettes fiscales et sociales	20 090
Clients et rattachés	98 596	Autres dettes d'exploitation	4 555
Autres créances d'exploitation	3 203	Dettes diverses	10 048
<b>TOTAL</b>	<b>101 951</b>	Compte de régularisation passif	2 295
<b>Créances diverses</b>		<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>131 396</b>
Comptes de régularisation actif	3 812		
Autres créances diverses	1 023		
Valeurs mobilières de placement	10		
Disponibilités	9 980		
<b>TOTAL</b>	<b>14 825</b>		
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>174 488</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>337 513</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>337 513</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE N (EN K€)

<b>Produits d'exploitation</b>	
Chiffre d'affaires net	423 037
Production stockée	3 695
Production immobilisée	1 698
Subventions reçues	5 152
Autres produits	5 804
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>439 386</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	
Coût d'achat des marchandises vendues	185 902
<b>Autres consommations et charges externes</b>	<b>43 125</b>
Charges de personnel	133 117
Participation des salariés	783
Impôts et taxes	6 880
Dotations aux amortissements	35 202
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	1 871
Autres charges d'exploitation	7 943
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>414 823</b>
<b>Autres produits et charges</b>	<b>(1 023)</b>
<b>1. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>23 540</b>
Autres produits et charges opérationnels	0
<b>2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>23 540</b>
<b>Endettement financier net</b>	
Intérêts obtenus des prêts et placements	3
Intérêts versés	(1 657)
Coût de l'endettement financier net	(1 654)
Dividendes reçus	0
Profits et pertes de change	505
Dotations aux provisions nettes de reprises et transferts de charge	(2)
Autres produits et charges financiers	(502)
<b>3. RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 653)</b>
Impôts courants	(6 668)
Impôts différés	261
<b>4. RÉSULTAT NET HORS ACTIVITÉS ARRÊTÉES/EN COURS DE CESSION</b>	<b>15 480</b>
<b>5. RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>15 480</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	111
<b>6. RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>15 369</b>
Écarts de conversion	(600)
Écarts actuariels	20
Impôts sur autres éléments du résultat global	195
<b>7. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>(385)</b>
<b>8. RÉSULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>15 095</b>
Part revenant aux minoritaires	108
<b>9. RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE</b>	<b>14 987</b>



## **Annexe 2**

### **Éléments relatifs à l'unité de production acquise**

L'unité de production « Pneus increvables » a été acquise en janvier N pour 10 000 000 €. Elle comprenait les éléments suivants :

- un terrain estimé 1 000 000 € ;
- des constructions estimées 3 000 000 € (amortissables en 20 ans, valeur résiduelle 500 000 €) ;
- des matériels estimés 4 000 000 € (amortissable en 10 ans, valeur résiduelle 400 000 €, amortissement fiscal possible en dégressif) ;
- un fonds commercial (*goodwill*) estimé 2 000 000 €.

Le chiffre d'affaires de l'année N de cette année de production a été de 9 000 000 €.

Sur les cinq années (fin N) à venir le chiffre d'affaires est estimé à :

- N+1 : 10 000 000 € ;
- N+2 : 12 000 000 € ;
- N+3 : 12 000 000 € ;
- N+4 : 10 000 000 € ;
- N+5 : 8 000 000 €.

Il y a lieu par ailleurs de prévoir un besoin de fonds de roulement égal à 72 jours de chiffre d'affaires.

Le coût des productions (hors amortissements) peut être estimé à 85 %. On prendra un taux moyen d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 % et un taux d'actualisation annuel de 10 % avant impôt.

## **Annexe 3**

### **Caractéristiques du contrat de crédit-bail relatif à la machine-outil**

La société Pneumatique International utilise depuis le 1<sup>er</sup> juillet N-1, une machine-outil dont le financement est assuré, grâce à un contrat de crédit-bail mobilier, par la société Locabail. La valeur d'acquisition de ce matériel était estimée alors à 66 400 €. La société Pneumatique International a versé le 1<sup>er</sup> juillet N-1 un dépôt de garantie de 5 000 € remboursable en fin de contrat. La durée du contrat est de six années. La redevance trimestrielle (payée en début de chaque trimestre) est de 3 000 € et le prix de l'option d'achat de l'actif à la fin du contrat le 30 juin N+5 est de 10 000 €.

En fait ce matériel a une durée d'utilisation prévue de 10 ans, sa valeur résiduelle à l'issue de ces dix ans pouvant être estimée à 6 400 €.

## **Annexe 4**

### **Extraits § 20 et 4 de la norme internationale IAS 17**

§ 20. Au début de la période de location, les preneurs doivent comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de leur bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du preneur doit être utilisé. Les coûts directs initiaux encourus par le preneur sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

§ 4 (extrait). Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) les coûts directs initiaux du bailleur.

## Annexe 5

### Avis rendu par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) en application de l'article R 821-6 du Code de commerce sur une saisine du 24 octobre 2008

#### INTRODUCTION

Le Haut Conseil a été saisi par un commissaire aux comptes, sur le fondement de l'article R. 821-6 du Code de commerce, de la situation qui suit :

Des sociétés A, B et C interviennent sur un même marché et, selon les termes de la saisine, sont concurrentes.

- La société A a pour commissaire aux comptes le cabinet X.
- Les sociétés B et C ont pour commissaire aux comptes le cabinet Y.

Au cours de l'année 2007, la société A a racheté, à la société B, 100 % des titres de la société C. Toujours selon l'auteur de la saisine, les nouveaux dirigeants de la société C estiment ne pas pouvoir communiquer au cabinet Y certaines informations ou documents dans la mesure où ce cabinet est également le commissaire aux comptes de la société B. Ils estiment que le cabinet Y pourrait avoir connaissance, dans le cadre de sa mission exercée dans la société C, de secrets d'affaires qu'il pourrait communiquer aux dirigeants de la société B. Au surplus, ils font valoir le fait qu'il existe actuellement un litige entre la société A et la société B sur le prix d'acquisition des titres de la société C.

Pour éviter une situation de blocage, le cabinet X a été nommé co-commissaire aux comptes avec le cabinet Y de la société C. Le cabinet X demande au Haut Conseil de se prononcer sur la situation du cabinet Y au regard des dispositions relatives au conflit d'intérêts.

#### AVIS RENDU PAR LE HAUT CONSEIL

A. Sur la possibilité pour un commissaire aux comptes d'exercer ses fonctions dans des sociétés concurrentes :

L'article 6 du Code de déontologie prévoit que : « le commissaire aux comptes évite toute situation de conflit d'intérêts. Tant à l'occasion qu'en dehors de l'exercice de sa mission, le commissaire aux comptes évite de se placer dans une situation qui compromettrait son indépendance à l'égard de la personne ou de l'entité dont il est appelé à certifier les comptes ou qui pourrait être perçue comme de nature à compromettre l'exercice impartial de cette mission ».

Le Haut Conseil estime que l'exercice par un commissaire aux comptes de ses fonctions dans des sociétés concurrentes ne le place pas de ce seul fait en situation de conflit d'intérêts, son indépendance à l'égard de ces entités et son impartialité dans l'exercice de ses mandats n'étant pas nécessairement affectées dans un tel cas. Le cabinet Y n'est donc pas placé en situation de conflit d'intérêts, au sens de l'article 6 du Code de déontologie, du seul fait que les sociétés B et C soient concurrentes.

Par ailleurs, le Haut Conseil rappelle que les articles L.S 822-15 du Code de commerce et 9 du Code de déontologie prévoient que les commissaires aux comptes sont soumis au secret professionnel. Dans la situation décrite, le cabinet Y doit particulièrement veiller aux risques d'atteinte au secret professionnel.

B. Sur l'incidence de l'existence d'un litige portant sur le prix d'acquisition des titres de la société C :

L'article 6 du code de déontologie prévoit que « le commissaire aux comptes évite [toute situation de conflit d'intérêts] [...] de nature à compromettre l'exercice impartial de cette mission ».

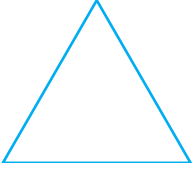
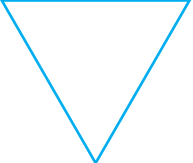
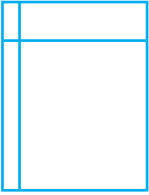



Le Haut Conseil considère que l'indépendance d'un commissaire aux comptes et l'exercice impartial de sa mission ne sont pas nécessairement compromis par l'existence d'un litige impliquant deux entités dont il certifie les comptes. Une telle situation est toutefois susceptible de

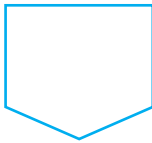
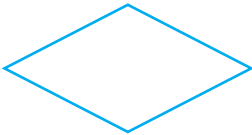
conduire à un conflit d'intérêts, au sens de l'article 6 du code de déontologie, si les travaux de ce commissaire aux comptes sont susceptibles d'avoir une incidence sur la résolution du litige.

Ainsi, dans la situation exposée, le Haut Conseil est d'avis que le cabinet Y doit examiner si ses travaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur la détermination du prix d'acquisition des titres de la société C. Dans l'affirmative, il lui appartient de mesurer les risques d'influences de la part de la société B de nature à compromettre l'exercice impartial de sa mission dans la société C et d'en tirer, le cas échéant, les conséquences sur le maintien de son mandat.

## Annexe 6

### Symboles pour l'établissement de diagrammes de circulation

	<p>Classement définitif une lettre dans le triangle définit le mode de classement A – alphabétique N – numérique C – chronologique</p>
	<p>Classement provisoire</p>
	<p>Registre ou fichier Grand livre, tarif, livre, inventaire, etc.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement à distance et circulation physique d'un document</li> <li>• Circulation d'informations</li> <li>• Sortie du circuit : envoi aux clients et fournisseurs</li> <li>• Destruction</li> </ul>
	<p>Traitement ou opération administrative : faire une description brève avec si nécessaire renvoi en bas de page</p>
	<p>Création d'un document : facture, bulletin de paye, pièce de caisse, etc.</p>

	Point de départ d'un circuit placé au-dessus du document initial
	Alternative ou décision ou embranchement

## *Annexe 7*

### *Caractéristiques et organisation Société Pneu Inter*

La société Pneu Inter est une société moyenne dont le siège social est situé à Paris, le chiffre d'affaires annuel est de 6 millions d'euros.

Les produits fabriqués sont nombreux (1 500) et il y a environ 5 000 clients. L'effectif de la société est de 125 salariés.

Les usines de fabrication sont au nombre de trois, elles sont situées dans le Sud-Est de la France et leur importance est équivalente.

La direction commerciale possède dans les différentes régions de France des agents dont les appointements sont fixes ; une prime de fin d'année est allouée quand les objectifs de ventes sont réalisés, voire en hausse par rapport aux prévisions. Ces agents sont des technico-commerciaux, quelquefois des ingénieurs. Il n'y a pas de chefs de produits, mais il existe depuis 6 mois un service de développement commercial qui étudie les marchés surtout à l'exportation.

Les prix de vente à l'exportation suivent les prix de marché, les agents possèdent des listes de prix au-dessous desquels ils sont obligés de demander à la direction s'ils peuvent réaliser la vente.

Quant aux prix de vente France, ils sont fixés par des barèmes, des remises sont accordées suivant les quantités commandées. Les ristournes de fin d'année sont également accordées sur les quantités commandées dans l'année, ou sur le chiffre d'affaires réalisé avec le client, en général elles ne concernent que les clients importants.

Au cours de leurs interventions de l'année, les commissaires aux comptes de la société ont relevé les points suivants qui méritent des solutions urgentes.

#### **Audit « Fonction Ventes – Facturation – Encaissement clients »**

a) À partir des bons de commandes établis par l'antenne commerciale, la facturation est établie en trois exemplaires par le service comptabilité. Le premier exemplaire est envoyé au client, le deuxième exemplaire est transmis à l'antenne commerciale et le troisième exemplaire est conservé par le service comptable. La facture établie, le service comptable renvoie le bon de commande à l'antenne commerciale. Un contrôle sur pièces réalisé par vos collaborateurs a montré que certains documents sont parfois conservés par le service comptable. L'antenne commerciale est parfois conduite à établir des factures manuscrites pour des ventes occasionnelles d'un faible montant.

b) Les chèques pour règlement des clients sont réceptionnés par le service comptable qui procède à la comptabilisation au crédit du compte clients. Une copie est réalisée et conservée

avec le double de la facture. Cependant certains règlements sont réceptionnés directement par l'antenne commerciale qui ne transmet pas toujours au service comptable.

c) Des retours de produits sont effectués par des clients et réceptionnés dans les usines sans que les pièces justifiant le retour physique à l'usine soient conservées. L'antenne commerciale de l'usine réceptionne le produit et fait établir immédiatement un avoir au client, sans autre contrôle et sans information du responsable opérationnel concerné. Les services comptables enregistrent les avoirs aux comptes des clients, ce qui correspond à une sortie de fonds.

d) Des ristournes sont accordées à certains clients sans que l'on puisse trouver trace du motif de ces ristournes. Des erreurs ont été constatées dans les statistiques d'avoirs qui sont éditées tous les mois par le service informatique et communiquées à la direction commerciale et au contrôle de gestion du siège. Le montant des avoirs qui apparaissait sur l'état des statistiques ne correspondait pas au montant des avoirs effectivement comptabilisés. Le service informatique établit les journaux des ventes, les avoirs et le journal de banque.

## CORRIGÉ

### *Premier dossier*

## **Analyse financière : bilan et état de résultat global en IFRS (règles comptables applicables, rentabilité, profitabilité, structure financière)**

### **1) Référentiel(s) comptable(s) applicables**

La SA Pneumatique International doit présenter ses comptes individuels en norme PCG (ANC 2014-03) car c'est une société de droit français ayant une activité commerciale.

Les sociétés commerciales établissent et publient chaque année à la diligence du conseil d'administration, du directoire, du ou des gérants, selon le cas, des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe, dès lors qu'elles contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou qu'elles exercent une influence notable sur celles-ci (C. com. art. L. 233-16 et 233-17-2). Aussi est-il nécessaire d'avoir, au minimum, une filiale ou une participation pour être tenu d'établir des comptes consolidés.

La SA Pneumatique International est une société mère qui a des filiales et participations. Elle doit donc établir des comptes consolidés. Puisqu'elle sera cotée sur un marché réglementé, elle devra les présenter conformément aux normes IFRS.

### **2) Référentiel en cas de cotation sur Alternext**

Alternext (devenu depuis juin 2017 Euronext Growth) est un marché régulé mais non réglementé. Ainsi le référentiel international ne serait pas impérativement applicable et seule la réglementation française serait obligatoire : (règlement CRC 99-02). Il a été créé par NYSE Euronext en 2005 pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises qui désirent bénéficier d'un accès simplifié au marché. Les conditions d'admission et les règles de négociation simplifiées d'Alternext sont adaptées à la taille et aux enjeux des petites et moyennes capitalisations, tout en répondant aux exigences de transparence des investisseurs. Alternext est un marché régulé, aux exigences réglementaires assouplies, mais non

réglementé au sens juridique de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MiFID) du 21 avril 2004. Il est régulé par NYSE Euronext au travers d'un ensemble de règles applicable aux sociétés qui y sont cotées et aux intermédiaires. La société Pneumatique International pourrait cependant opter pour la présentation de comptes consolidés en normes IFRS.

### 3) Notion d'actifs courants

Selon le § 66 d'IAS 1, « l'entité doit classer un actif en tant qu'actif courant lorsque :

- elle s'attend à réaliser l'actif ou qu'elle entend le vendre ou le consommer dans son cycle d'exploitation normal ;
- elle détient l'actif principalement aux fins d'être négocié ;
- elle s'attend à réaliser cet actif dans les douze mois qui suivent la période de reporting ;
- l'actif se compose de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie (tels que définis dans IAS 7), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois après la période de reporting.

L'entité doit classer tous les autres actifs en actifs non courants ».

La distinction repose donc sur la distinction entre le court terme (ou durée du cycle d'exploitation si elle est supérieure à 1 an) et le long terme.

### 4) Jeu d'états financiers exigés par IAS 1

Selon le § 10 d'IAS 1, « un jeu complet d'états financiers comprend :

- (a) un état de situation financière à la fin de la période ;
- (b) un état du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période (oci) ;
- (c) un état des variations de capitaux propres de la période ;
- (d) un tableau de flux de trésorerie de la période ;
- (e) des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives ;
- (f) un état de situation financière au début de la première période de comparaison lorsque l'entité applique une méthode comptable à titre rétroactif ou effectue un retraitement rétroactif des éléments de ses états financiers, ou lorsqu'elle procède à un reclassement des éléments dans ses états financiers ».

L'entité peut utiliser pour ces états des titres différents de ceux qui sont utilisés dans la présente norme (bilan au lieu d'état de situation financière ou état du résultat global plutôt qu'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, par exemple).

L'état du résultat net et des autres éléments du résultat global peut (IAS 1 § 81 b) être présenté dans deux états : un état détaillant les composantes du résultat net (état du résultat net) et un deuxième état commençant par le résultat net et détaillant les autres éléments du résultat global (état du résultat global).

La SA Pneumatique International a choisi d'appeler son état de situation financière « bilan » et de présenter (car peu d'informations concernent les autres éléments du résultat global) un seul état de résultat global.

### 5) Notion de juste valeur et moyens utilisés

La notion de juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ».

L'entité doit utiliser des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant celle des données non observables.

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet, IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

On entend par données de niveau 1 les prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires ;
- les données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple : les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels de cotation, les volatilités implicites, et les marges de crédit ;
- les données corroborées par le marché.

Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif. Elles sont généralement utilisées dans le cadre d'un modèle financier. Ces modèles (actualisation et autres modèles) peuvent être utilisés par exemple pour l'évaluation d'un swap de devises à long terme, d'une option longue sur action cotée en bourse, sur un swap de taux d'intérêt, pour l'évaluation d'un passif de démantèlement repris lors d'un regroupement d'entreprises, dans le cadre d'une prévision financière relative à une unité génératrice de trésorerie.

## 6) Analyse financière

L'analyse financière a pour objectif d'expliquer comment un groupe peut créer de la valeur sur le moyen terme (point de vue de l'actionnaire) ou s'il est solvable (point de vue du créancier).

À l'issue de son diagnostic financier, l'analyste doit être capable de répondre aux deux questions qui ont pu motiver son enquête :

- l'entreprise est-elle solvable, pourra-t-elle rembourser intégralement ses créanciers ?
- l'entreprise crée-t-elle de la valeur pour ses actionnaires ?

Une entreprise est solvable lorsqu'elle peut faire face à l'ensemble de ses engagements en liquidant l'ensemble de ses actifs, c'est-à-dire en cas d'arrêt de l'exploitation et de mise en vente de tous ses biens. L'actif net, différence entre le montant de l'actif et la totalité des dettes, mesure traditionnellement la solvabilité d'une entreprise.

Une entreprise crée de la valeur lorsqu'elle dégage sur son actif économique un taux de rentabilité économique supérieur au coût des ressources (dettes et capitaux propres) qui ont servi à financer cet actif économique.

Pour effectuer cette analyse, nous nous proposons d'utiliser les quinze paramètres suivants :

- fonds de roulement ;
- besoin de fonds de roulement ;
- ratio de financement des immobilisations ;
- ratio de couverture des capitaux investis ;
- ratio d'autonomie financière ;
- ratio d'indépendance financière ;
- délai de rotation des stocks ;
- délai de rotation des clients ;
- délai de rotation des fournisseurs ;
- ratio de rotation des capitaux engagés ;
- taux de marge brute d'exploitation ;
- taux de marge bénéficiaire ;
- taux de rentabilité financière ;
- taux de rentabilité économique ;
- ratio d'autofinancement.

#### a) Calcul des paramètres

- Fonds de roulement : actifs courants – passifs courants = 174 488 – 131 396 = 43 092.
- Besoin en fonds de roulement : fonds de roulement – disponibilités + concours bancaires courants = 43 092 – 9 980 + 29 511 = 62 623.
- Ratio de financement des immobilisations : ressources stables (capitaux propres + passifs non courants)/emplois stables (actifs non courants) = 179 236 + 29 881/163 025 = 1,28.
- Ratio de couverture des capitaux investis : ressources stables/(emplois stables + besoin en fonds de roulement) = 179 236 + 29 881/163 025 + 62 623 = 0,93.
- Ratio d'autonomie financière : ressources propres/total des dettes = 176 236/29 881 + 131 396 = 1,09.
- Ratio d'indépendance financière : ressources propres/ressources stables = 176 236/176 236 + 29 881 = 0,86.
- Délai de rotation des stocks : stock moyen  $\times$  360/coût d'achat et de production des matières et produits utilisés ou vendus = 57 712  $\times$  360/414 823 = 50 jours.
- Délai de rotation des clients : créances clients  $\times$  360/ventes TTC = 98 596  $\times$  360/423 037  $\times$  1,196 = 70 jours.
- Délai de rotation des fournisseurs : dettes fournisseurs  $\times$  360/achats et services extérieurs TTC = 57 317  $\times$  360/(185 902 + 43 125)  $\times$  1,20 = 75 jours.
- Ratio de rotation des capitaux engagés : chiffre d'affaires/total de l'actif = 423 037/337 513 = 1,25.
- Taux de marge brute d'exploitation : excédent brut d'exploitation/chiffre d'affaires hors taxes = [423 037 + 3 695 + 1 698 + 5 152 – 185 902 – 43 125 – 133 117 – 6 880 – 7 943]/423 037 = 13,38 %.



- Taux de marge bénéficiaire : résultat de l'exercice net/chiffre d'affaires  
=  $15\,480/423\,037 = 3,66\%$ .
- Taux de rentabilité financière : résultat global de l'exercice/capitaux propres  
=  $15\,095/176\,236 = 8,56\%$ .
- Taux de rentabilité économique : résultat net de l'exercice + impôts sur les bénéfices  
+ charges d'intérêts/capitaux propres + emprunts =  $15\,480 + 6\,668 - 261$   
+  $1\,657/176\,236 + 3\,721 + 418 + 29\,511 = 11,22\%$ .
- Ratio d'autofinancement : Dettes financières/capacité d'autofinancement =  $3\,721$   
+  $418/15\,095 + 35\,202 + 1\,871 - 2 = 0,08$ .

## b) Analyse des paramètres

La structure financière du groupe est équilibrée, le fonds de roulement est largement positif ainsi que le besoin de fonds de roulement. Les immobilisations financières sont financées par des ressources stables ainsi qu'une grande partie du besoin de fonds de roulement (ratio de couverture de 93 %). Les durées de stockage semblent normales et les durées de crédit clients et fournisseurs sont équilibrées (70 jours et 75 jours, ce qui correspond à peu près à des règlements moyens à 60 jours fin de mois).

La profitabilité du groupe est satisfaisante avec un taux de marge brute de 13,38 % et un taux de marge bénéficiaire de 3,66 % (et un taux de rotation des capitaux engagés mesurant un effet de levier de 1,25 par rapport à l'ensemble des capitaux, y compris des financements à court terme).

La rentabilité du groupe est également satisfaisante, le taux de rentabilité économique (avant impôt) étant de 11,22 %, le taux de rentabilité financière de 8,56 % et la capacité d'autofinancement permettant de rembourser les dettes financières en moins d'une année.

## Deuxième dossier

### Évaluation par actualisation flux prévisionnels d'une unité de production acquise (avec *goodwill*) et constatation d'une dépréciation

#### 1) Détermination des marges brutes d'autofinancement pour les années N à N+5

Il est à noter que la norme IAS 36 (§ 50) précise que les estimations de flux de trésorerie futurs ne doivent pas inclure les entrées et sorties de trésorerie liées à l'impôt sur le résultat. Il faut donc limiter l'analyse ci-dessous à l'amortissement purement comptable et à la marge brute d'autofinancement avant impôt.

Il y a lieu, dans un premier temps, de déterminer les amortissements à pratiquer.

Années	Constructions		Matériels	
	Amortissement comptable	Valeur nette comptable	Amortissement comptable	Valeur nette comptable
N	125 000	2 875 000	360 000	3 640 000
N+1	125 000	2 750 000	360 000	3 280 000
N+2	125 000	2 625 000	360 000	2 920 000
N+3	125 000	2 500 000	360 000	2 560 000
N+4	125 000	2 375 000	360 000	2 200 000
N+5	125 000	2 250 000	360 000	1 840 000
Total	750 000		2 160 000	

On déterminera ensuite par le tableau suivant les marges brutes d'autofinancement :

Éléments	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Chiffre d'affaires	9 000 000	10 000 000	12 000 000	12 000 000	10 000 000	8 000 000
Coûts directs	7 650 000	8 500 000	10 200 000	10 200 000	8 500 000	6 800 000
Marge brute d'autofinancement avant impôt	1 350 000	1 500 000	1 800 000	1 800 000	1 500 000	1 200 000

## 2) Détermination des flux de trésorerie

Éléments	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Investissement initial	- 10 000 000					
Besoins en fonds de roulement <sup>(1)</sup>	- 1 800 000	- 200 000	- 400 000	0	+ 400 000	+ 400 000
Marge brute d'autofinancement	+ 1 350 000	+ 1 500 000	+ 1 800 000	+ 1 800 000	+ 1 500 000	+ 1 200 000
Récupération immobilisations <sup>(2)</sup>						+ 5 090 000
Récupération besoins en fonds de roulement						+ 1 600 000
Flux net de trésorerie	- 10 450 000	1 300 000	1 400 000	1 800 000	1 900 000	8 290 000

(1) 72 jours de chiffre d'affaires, soit 20 % du chiffre d'affaires annuel (ou de la croissance du chiffre d'affaires).

(2) Terrains : 1 000 000. Constructions : 2 250 000. Matériels : 1 840 000. Goodwill : 0 (par hypothèse).